

**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA FAMILLE**

LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT  
CHEFFE DU DÉPARTEMENT

- Au Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN), par son président
  - Au Syndicat des services publics – section Enseignement (SSP-EN), par sa secrétaire syndicale
  - Aux directions des centres scolaires, par le président de l'ANEDES
  - À la fédération des associations de parents d'élèves neuchâtelois (FAPEN), par Mme F. Lambert
- 

Neuchâtel, le 11 février 2021

## **Recommandations concernant les devoirs à domicile**

Madame, Monsieur,

Suite aux remarques reçues lors d'une première consultation en avril-mai 2019 sur les *Recommandations concernant les devoirs à domicile*, les membres du groupe de travail E-F– Devoirs à domicile, dans lequel vous êtes représentés, y ont apporté quelques modifications.

Nous souhaitons vous soumettre à nouveau ce document en espérant que les adaptations apportées puissent permettre aux uns et aux autres de s'y référer. Il s'agit de garder à l'esprit que l'un des buts principaux visés par ces recommandations est de favoriser l'autonomie de l'élève en lui apprenant à s'organiser et à se responsabiliser.

Pour vous faciliter la lecture, les modifications sont surlignées en jaune dans les *Recommandations concernant les devoirs à domicile* (annexe 1). Les modifications apportées sont expliquées dans le document explicatif (annexe 2).

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles remarques **jusqu'au 26 mars 2021** par courriel, à l'adresse suivante : [Christiane.Droz@ne.ch](mailto:Christiane.Droz@ne.ch).

En restant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

La conseillère d'État,  
cheffe du département :



Monika Maire-Hefti

Annexes mentionnées.

**Copie à :**

- M. Jean-Claude Marguet, chef du service de l'enseignement obligatoire